

COMMUNE DE BOR ET BAR
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

ARRETÉ 2022_020

DEVIATION RD 69 A BAR POUR FETE LOCALE DE JUILLET

Le Maire de la commune de BOR ET BAR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la fête communale des 15 et 16 juillet 2022 et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques à l'occasion de cette manifestation,
- Considérant l'intérêt général,
- Considérant l'avis favorable du Conseil Général de l'Aveyron,

ARRETE

Article 1 – Une restriction temporaire de la circulation avec déviation sera instaurée sur la Route Départementale 69 dans l'agglomération de Bar durant la fête locale de juillet organisée par le Comité des Jeunes de BOR et BAR. La RD69 sera fermée à la circulation (sauf aux véhicules d'incendie et de secours) du vendredi 15 juillet à 18 H 00 au samedi 16 juillet 2022 au matin ainsi que du samedi 16 juillet à 18 H 00 au dimanche 17 juillet 2022 au matin. Elle sera déviée par les voies communales N°5 et N°12.

Article 2 – La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire sera assurée par le Comité des Jeunes de BOR ET BAR.

Article 3 - La Brigade de gendarmerie de NAJAC est chargée, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

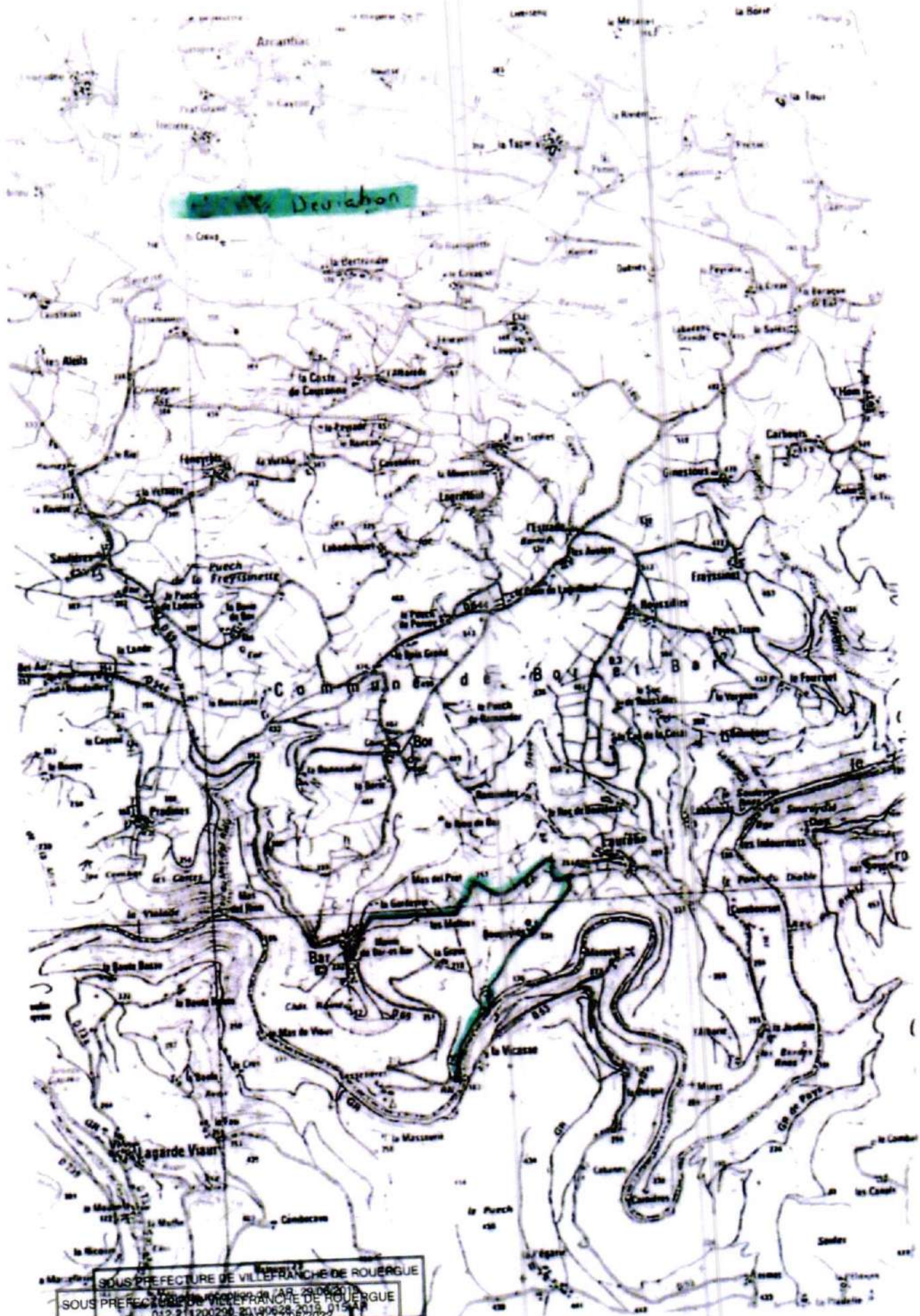
Article 4 – Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- Au président du Comité des Jeunes de BOR et BAR,
- Au commandant de la Brigade de gendarmerie de NAJAC
- Au chef de corps du Centre de Secours de LAGUEPIE.

Fait à BOR ET BAR le 16 juin 2022.

**Le Maire,
Dominique GUY**



SOUS PREFECTURE DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
Date de réception de l'AR: 17/06/2022
012-211200290-20220616-2022_020-AR



Deviation

SOUS-PREFECTURE DE VILLEFRANCHE DE ROUERQUE
SOUS-PREFECTURE DE VILLEFRANCHE DE ROUERQUE
012-211200290-20190628-2019-015-AR
Date de réception de l'AR: 17/08/2022
012-211200290-20220616-2022_020-AR